

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 23\_INT\_70 - Interpellation Sergei Aschwanden et consorts - Baisse du financement du programme « Danse-Etudes » : quelles explications et quelles garanties ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 25 avril 2023, point 2.8 de l'ordre du jour

## Texte déposé

L'association pour la formation des jeunes danseurs (AFJD) a été créée en 2003. Son but est de promouvoir et soutenir la formation de jeunes danseurs et danseuses dans le cadre de la scolarité obligatoire et post-obligatoire dans la filière « Danse-Etudes », et de collaborer avec les établissements scolaires<sup>[1]</sup><sup>(#\_ftn1)</sup>, en vue de faciliter l'insertion de ces jeunes dans l'enseignement secondaire. Seuls les élèves ayant été acceptés par une audition et qui désirent devenir professionnels peuvent intégrer l'AFJD.

Cette formation complète<sup>[2]</sup><sup>(#\_ftn2)</sup> assurée par des professionnels travaillant en équipe soudée et coordonnée, a un coût et contribue grandement à l'épanouissement des élèves tout en garantissant leur équilibre physique et mental.

Le mandat de prestation signé au printemps 2018 entre le Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) et l'AFJD stipule expressément que toute résiliation doit se faire dans un délai de douze mois pour la fin d'une année scolaire. Malgré ce mandat, l'AFJD a dû subir lors de l'année scolaire 21/22 une diminution de la subvention allouée par l'État de Vaud d'un montant annuel de Fr. 60'000.-, soit une diminution d'environ 30%, ce qui met l'existence de l'AFJD en péril. Sans cette subvention, la fondatrice devra engager ses deniers personnels afin de maintenir cette association en vie.

Un deuxième changement inexplicé a touché cette formation : alors que le mandat de prestation stipule que l'AFJD est liée au DFJ, les montants alloués par le canton proviennent depuis le début 2022 du Service des Affaires Culturelles (SERAC), alors que le but de l'AFJD consiste à soutenir les danseurs dans la conciliation entre la danse et les études.

Après vingt ans d'existence, cette filière pionnière de Béthusy a démontré qu'elle avait toute sa place dans la formation des futurs danseuses et danseurs dans ce canton.

Fort de ce constat, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au CE :

- Pour quel motif le montant versé à l'AFJD a-t-il été drastiquement baissé ?
- Pourquoi le Canton n'a-t-il pas résilié le mandat de prestation dans le délai légal ?
- Pour quelle raison le Canton a-t-il changé les « règles du jeu », en versant les montants alloués à l'AFJD par le DCIRH alors qu'ils étaient versés auparavant par le DFJC ?

- Comment le Canton explique-t-il qu'une association qui a pour vocation d'accompagner les danseurs dans leur formation (scolaire et danse), ne soit plus affiliée au DEF mais au DCIRH ?
- Comment se fait-il que le SERAC alloue une partie de la subvention auparavant versée à l'AFJD, à deux écoles privées qui n'ont pas la même vocation que l'AFJD ?
- Comment le Canton compte-t-il agir vis-à-vis de la problématique existentielle de survie de l'AFJD, et par conséquent de la formation « Danse-Etudes » ?

La subvention versée à l'AFJD par élève pourrait-elle être complétée par une somme tenant compte de la prestation offerte par la filière de Béthusy ?

[1](#fnref1)Béthusy et gymnases d'Auguste Piccard-classes spéciales- et Bugnon-Ours

[2](#fnref2)En plus de la formation de base dans les différents styles de danse (classique, Graham et contemporain, des danses de caractère, du jazz, Pilates et expression corporelle) la filière de Béthusy favorise les interactions avec d'autres arts, tels que le théâtre et la musique. Elle met en place également des cours de nutrition, d'histoire de la musique et de la danse. Elle organise un suivi médical par un médecin spécialiste et du coaching mental.

## Conclusion

Ne souhaite pas développer

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Felix Stürner	VER
Jean-François Cachin	PLR
Jean-Louis Radice	V'L
Josephine Byrne Garelli	PLR
Laurence Bassin	PLR
Regula Zellweger	PLR
Aliette Rey-Marion	UDC
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Alberto Mocchi	VER
Elodie Golaz Grilli	PLR
Vincent Keller	EP
Céline Baux	UDC
Valérie Zonca	VER
Claude Nicole Grin	VER

<b>Signataire</b>	<b>Parti</b>
Mathieu Balsiger	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Martine Gerber	VER
Nicolas Suter	PLR
Guy Gaudard	PLR
Carole Dubois	PLR
Pierre Fonjallaz	VER
Jerome De Benedictis	V'L
Anna Perret	VER
Théophile Schenker	VER
Patrick Simonin	PLR

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)([javascript:linkTo\\_UnCryptMailto\(encodeURIComponent\('info.grandconseil\(at\)vd.ch'\)\)](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch));

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206++Lausanne+Suisse)(<https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse>).